



Bastogne, le 16/02/2016

Objet : RGPE- Déclaration D 23/2016

Agent traitant : F. Foulon (Tél : 061/ 26 26 77, e-mail : f.foulon@bastogne.be)

Cher Monsieur Wirard,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous transmettre la déclaration concernant votre unité d'épuration individuelle à installer à Villers la Bonne Eau, 13 A – 6600 Bastogne.

Après examen, le Collège communal a constaté que la **déclaration est recevable et enregistrée.**

Votre déclaration a été envoyée au Directeur du Département Nature et Forêts pour dispositions relatives aux sites NATURA 2000.

La déclaration est valable 10 ans. Pour avoir accès à la restitution de la taxe sur la valorisation de l'eau et aux primes éventuelles, votre système doit être contrôlé par l'AIVE (063/23 18 11).

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur Wirard, l'expression de nos salutations distinguées.

Par le Collège,

La Directrice générale ff,

Sandrine LOUIS

Le Bourgmestre,

Benoît LUTGEN



Wallonie

Permis d'environnement

Si vous remplissez ce formulaire en version papier, veuillez le renvoyer complété à la commune concernée.

Si vous avez rempli et envoyé ce formulaire de manière électronique, il est inutile de renvoyer la version papier à la commune.



À l'attention de la commune de :

rue du Vivier 58
6600 Bastogne

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le Département des Permis et Autorisations par mail :

rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Permis d'environnement Déclaration des établissements de classe 3

Objet

Formulaire pour la déclaration d'un établissement de classe 3 visé par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Public

Toute personne physique ou morale exploitant un établissement repris en classe 3 dans la liste de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Réglementation

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Cadre réservé à la commune

Commune où est déposée la déclaration

Bastogne

Référence de la déclaration à la commune

D 23/2016

Date de l'accusé de réception de la déclaration

2 / 0 2 / 2 0 1 6

Date de recevabilité de la déclaration

26 / 0 2 / 2 0 1 6

ENREGISTRÉE





1. Coordonnées du déclarant

Avez-vous un numéro d'entreprise ?

- Oui
- Non

Vous êtes :

Remplissez le cadre qui vous concerne parmi les deux suivants.

2. Objet de la demande

S'agit-il de

- Mise en activité d'un nouvel établissement
- Maintien en activité d'un établissement qui vient d'être rangé en classe 3 suite à une modification de la liste des installations et activités classées
- Maintien en activité d'un établissement dont la durée de validité de la déclaration est arrivée à expiration
- Remise en activité d'un établissement existant (par exemple après chômage, incendie, etc...)
- Extension ou transformation d'un établissement
- Déménagement de l'établissement

3. Etablissement faisant l'objet de la déclaration

3.1. Rubriques

Numéro de rubrique

90.11

Libellé de rubrique

Unité d'épuration individuelle inférieure ou égale à 20 équivalent-habitant

Conditions intégrales

http://environnement.wallonie.be/Legis/pe/peintegrr035.htm

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Conditions intégrales

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Conditions intégrales

3.2. Description

Veillez décrire les activités majeures réalisées au sein de l'établissement en mentionnant les machines et les dépôts nécessaires à ces activités.

Description de l'établissement

Unité d'épuration individuelle eloy water oxyfix c 905 EH de modèle agréé
Rejet des eaux épurées dans des drains dispersants

3.3. Localisation

S'agit-il d'un lieu-dit ?

- Oui
 Non

Rue

VILLERS-LA-BONNE-EAU

Numéro

13

Boîte

a

Code postal

6600

Localité

BASTOGNE (Villers-la-Bonne-Eau)

3.3.1. Situation

VILLERS-LA-BONNE-EAU 13 6600 BASTOGNE (Villers-la-Bonne-Eau)

3.3.1.1. Parcelle n°1

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

82003

BASTOGNE

INS (Division)

Division

82033

BASTOGNE 5 DIV/VIL-LA-BON-EAU/

Section

A

Numéro

4 4 9

Lettre

00

Exposant

v

/ Diviseur

000

3.3.1.2. Parcelle n°2

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

INS (Division)

Division

Section

Numéro

Lettre

Exposant

/ Diviseur

3.3.1.3. Parcelle n°3

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

INS (Division)

Division

Section

Numéro

Lettre

Exposant

/ Diviseur

3.3.1.4. Informations complémentaires

Destination au plan de secteur

Habitat à caractère rural

Destination au plan communal d'aménagement

SECTION VILLERS LA BONNE EAU (Section Villers la bonne eau)

Situé dans un lotissement non périmé délivré en date du

Sans objet

N° de lot

Sans objet

3.3.1.5. Effet du projet sur NATURA 2000

L'établissement est-il situé dans ou à proximité (500 m) d'un site NATURA 2000 ou d'un site candidat au réseau NATURA 2000 ?

Référence du site

Sans objet

S'il s'agit d'un site NATURA 2000, références de la ou des unités de gestion concernées

Sans objet

4. Liste des documents à joindre

Dans tous les cas :

- Schéma d'implantation (Un plan descriptif de l'établissement, dressé à l'échelle la mieux adaptée, indiquant l'emplacement des locaux, des ateliers, des dépôts (matières premières et auxiliaires, déchets, etc.), des appareils et des cheminées sur lequel sont reproduites les limites parcellaires.)

plan D 23.pdf

Plan D 23 2016

Vous pouvez joindre toutes pièces que vous estimez nécessaire à votre déclaration :

- Pièce 1
 Pièce 2
 Pièce 3
 Pièce 4
 Pièce 5

Nombre TOTAL de documents joints

1

5. Déclaration sur l'honneur

Liens vers les différentes conditions intégrales :

<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peinteg035.htm>

Informations sur les rubriques :

90.11

Je m'engage à observer les conditions générales et intégrales applicables à l'établissement faisant l'objet de la présente déclaration, ainsi que les conditions complémentaires éventuellement prescrites par l'autorité compétente sur base de l'article 14, § 5. Le texte des conditions générales et intégrales peut être obtenu auprès de l'Administration communale.

La présente déclaration ne dispense pas le déclarant du respect de la législation applicable en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et du patrimoine (CWATUPE).

La présente déclaration est valable pour un terme de 10 ans au maximum prenant cours, soit le quinzième jour qui suit la déclaration si celle-ci n'a pas été déclarée irrévocable conformément à l'article 14, § 3, du décret, soit le trentième jour qui suit la déclaration si l'autorité compétente prescrit des conditions complémentaires d'exploitation conformément à l'article 14, § 5, du décret.

Vous êtes une commune et vous remplissez ce formulaire pour le compte du déclarant ?

Oui

Non

Signature du déclarant

6. Protection de la vie privée et voies de recours

6.1. Protection de la vie privée

Comme le veut la Loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises à la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement de l'Environnement, ainsi qu'à l'autorité compétente ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

6.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de l'acte rendu ?

- Introduire un recours à l'administration.

Service public de Wallonie

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture,

des Ressources naturelles et de l'Environnement

Département des permis et des autorisations

Direction des autorisations

Avenue Prince de Liège, 15

5100 Jambes

le formulaire de recours est disponible sur le site : <http://www.wallonie.be> dans la

rubrique formulaire en ligne

Villers la Bonne Eau, 13 a

